**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** - (1926)

**Heft:** 71

Rubrik

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III
PARIS (8°)

## BULLETIN MENSUEL

JUIN 1926

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)
Abonnement: 25 f. (Français)

Numéro 71

Président d'Honneur: M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER
VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

## Les entraves au commerce

Nous publions plus loin la résolution que le Conseil de la Chambre de Commerce internationale a votée à l'unanimité dans la séance qu'il a tenue à Paris le 25 juin 1926. En manière de préface, nos lecteurs nous sauront certainement gré de reproduire ici, intégralement, le très judicieux article que M. Alfred Georg, quelques jours avant cette séance, a publié dans le Bulletin Commercial et industriel suisse qu'il dirige depuis tant d'années. Ancien conseiller national, ancien président de la Chambre de Commerce de Genève, membre très actif et influent du Conseil de la Chambre de Commerce internationale, M. Alfred Georg a toujours été, en Suisse, l'un des piliers du libéralisme économique. Son opinion est toujours très écoutée, à l'étranger comme en Suisse, et l'on voudrait souvent qu'en Suisse même, ses avis fussent davantage suivis. Dans le cas particulier, nous sommes bien certains que nos lecteurs seront unanimes à applaudir aux conclusions de son article.

On en parle beaucoup dans la presse, dans les congrès et les conférences. Les entraves au commerce sont des thèmes d'articles nombreux dans les périodiques économiques, qui exposent tout le mal qu'elles engendrent.

Le mal est si grand que les gouvernements, comme les grandes associations commerciales et industrielles se demandent, avec les économistes, s'il n'est pas possible de l'enrayer avant qu'il nous ait conduits à la ruine.

C'est pour étudier cette question que la

Chambre de Commerce internationale a nommé récemment une commission qui va se réunir très prochainement à Paris et à laquelle les comités nationaux de la Chambre feront parvenir un résumé des expériences faites dans les divers pays et les propositions utiles pour atténuer les conséquences fatales des entraves multiples qui s'opposent au développement normal des échanges commerciaux.

Les membres de cette commission seront bien inspirés s'ils se mettent au travail sans se faire trop d'illusions quant aux résultats qui pourront être obtenus. Ils se rendent compte que les causes premières qui ont fait naître les « entraves au commerce » sont intimement liées à la politique protectionniste, aux besoins fiscaux, aux errements administratifs des divers Etats, et à leur intérêt national réel ou prétendu. Il ne suffira donc pas qu'une commission de spécialistes, fût-elle composée d'hommes à tous égards qualifiés pour rechercher et mettre en évidence les maux dont souffre le commerce international, demande la suppression des entraves les plus nuisibles, pour améliorer la situation. Pour réussir dans cette tâche, au moins dans une certaine mesure, il faudra que le rapport qui sortira des délibérations de la Commission de la Chambre de Commerce internationale convainque les gouvernements que la réglementation actuelle les conduit à la ruine; que le protectionnisme, les excès du nationalisme,